

L'EXTINCTION NOCTURNE À NANCHEZ

Une solution économique,
écologique et logique

LE TERRITOIRE



Nanchez (Jura)



Commune rurale de 810 habitants



Regroupement de quatre communes :
Chaux-des-Prés, Les Piards, Prénovel et
Villard-sur-Bienne, en 2019



Sud du Jura, à 900 m d'altitude
dans le Parc naturel régional du Haut-Jura



Commune touristique



Éclairage public marqué par un héritage
de stratégies de gestion différentes entre
les communes

LES RAISONS POUR AGIR



Sobriété énergétique avant l'efficacité
énergétique

Saisonnalité des horaires d'extinction
et adaptation aux particularités locales

Homogénéité de l'aspect de l'éclairage
public sur l'ensemble de la commune

LE PORTEUR DU PROJET



Commune de Nanchez

Christian Bruneel, 1^{er} adjoint au maire
c.bruneel@nanchez.fr



Nanchez

CHAUX DES PRÉS - LES PIARDS
PRÉNOVEL - VILLARD SUR BIENNE
HAUT-JURA



PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Un héritage de stratégies de gestion de
l'éclairage public différentes entre les communes
regroupées et une volonté d'harmonisation

Il y a plus de dix ans, le conseil municipal de Prénovel, sensibilisé aux discours portés, entre autres, par le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura et le SIDEC du Jura, a considéré que l'éclairage public nécessitait une gestion adaptée aux exigences nouvelles. Il met alors en œuvre, parallèlement au changement des lampes, l'extinction de minuit à 5h00. Cette orientation n'ayant pas été prise par les trois autres communes constituant Nanchez, il convenait, pour le nouveau conseil municipal, d'envisager une homogénéisation très progressive de la gestion de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la nouvelle entité.

DES CHIFFRES POUR VOUS ÉCLAIRER

271 points
lumineux en 2021
sur les 4 communes
regroupées

1 928 heures
d'éclairage en moins
par point lumineux par an

Puissance
moyenne par
point lumineux : **81 W**

83 kWh/hab./an



LES GRANDES ÉTAPES

2010 Prénovel fait partie des communes ayant signé la charte « Éclairons juste le Jura », rédigée par plusieurs organismes, dont le SIDEJ du Jura, le PNR du Haut-Jura, la Région, l'ADEME, l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) et Jura nature environnement. Cette charte a pour objet de réduire l'impact de l'éclairage public sur l'environnement nocturne et diminuer, de manière significative, la consommation d'électricité liée à l'éclairage des communes. La philosophie du conseil municipal est que l'éclairage n'est pas utile entre minuit et 5h00. Il considère que, pendant cette période, il représente une dépense d'argent public superflue, impacte l'environnement et s'avère contre-productif d'un point de vue touristique. Il envisage donc l'extinction. Ceci se fera après une information des habitants et l'organisation de sorties nocturnes pour les sensibiliser à la pollution lumineuse. La mise en œuvre est un succès avec, seulement, de très rares réactions basées sur la peur du noir. Depuis, l'extinction s'est poursuivie et n'a jamais été remise en cause.

2020 Le conseil municipal accepte que, sur le secteur de Prénovel, soit expérimentée une adaptation : du 1^{er} mai au 31 août, compte tenu de la longueur des jours, on ne procédera plus à l'activation de l'éclairage public à 5h00 du matin. Cet essai s'est réalisé sans provoquer de réaction de la population concernée, démontrant, de fait, que les réticences concernant l'extinction ne sont pas partagées. Dès lors, l'idée de l'extinction fait son chemin dans le conseil et l'objectif d'une application progressive à l'ensemble du territoire, moyennant la possibilité d'adaptations locales marginales des horaires, est fixé.

2019 Les communes de Chaux-des-Prés, Piards, Prénovel et Villard-sur-Bienne se regroupent, créant la commune de Nanchez. Les pratiques en termes d'éclairage public n'étant pas les mêmes, des débats agitent le nouveau conseil municipal sur la question de la nécessité d'étendre l'extinction à tout le territoire. Les divergences exprimées ont leur origine dans les ressentis de chaque conseiller :

- le noir absolu peut être difficile à vivre
- cela sécurise d'avoir un éclairage à l'extérieur
- le village est plus beau éclairé la nuit
- l'éclairage est une marque de modernité : éteindre est un retour « au Moyen Âge »

2021 Le secteur de Villard-sur-Bienne, où des horloges astronomiques existaient, a expérimenté, sans rencontrer de problème, pendant l'été, l'extinction sur les créneaux horaires appliqués sur Prénovel. Les deux derniers secteurs (Chaux-des-Prés et Les Piards), seront équipés d'armoires électriques munies d'horloges astronomiques. Cela permettra, dès l'été 2022, l'extinction sur l'ensemble de Nanchez. Après une phase d'information-sensibilisation et, en fonction des réactions de la population, l'extinction pourrait alors être poursuivie pendant les mois d'hiver sur toute la commune.



BILAN (en cas d'extinction généralisée)

- Pour chacun des 271 points lumineux : 1 928 heures par point lumineux en moins sur l'année
⇒ soit une baisse de consommation de l'éclairage public d'environ 47 %
- Économie financière d'environ 4 800 € ttc
- Investissement des horloges amorti en une année
- Acquisition + pose de sept horloges + remplacement de quatre coffrets = 9 293 € ttc
⇒ l'opération étant subventionnée à 50 % par le SIDEJ du Jura, le reste à charge de la commune est de 4 646 €



« Nous sommes confiants, car persuadés que la situation actuelle nous permet de nous appuyer sur un vécu et offre des arguments de poids, auxquels peu de gens peuvent rester insensibles, à savoir, la meilleure utilisation possible de l'argent de la commune, au moment où les recettes de bois sont en chute libre (du fait du dépérissement forestier, dû aux sécheresses et aux scolytes), des discours sur la préservation de la biodiversité et sur la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que l'image touristique de la commune. »

Christian Bruneel, 1^{er} adjoint au maire



LES POINTS MARQUANTS

- L'éclairage public n'est pas un éclairage en nappe. Ce sont des points lumineux assez espacés les uns des autres : la nuit est encore bien présente, malgré l'éclairage nocturne.
- L'extinction nocturne est considérée comme une solution économique (coût de l'énergie), écologique (consommation d'énergie) et logique (Rares sont les adultes laissant la nuit la lumière allumée dans les habitations, pour se rassurer. Alors, pourquoi le faire pour l'éclairage public ?).
- L'avancée vers l'extinction se fait par étape : expliquer la cohérence et les avantages de toute nature de l'extinction (économique, écologique...), demander aux personnes sceptiques ou opposées de justifier leur position, mettre en œuvre les actions progressivement pour éviter les rejets.
- Nanchez, commune touristique, a misé sur l'intérêt d'un ciel étoilé visible la nuit.
- Les choix d'investissements ont été faits en tenant compte des autres projets d'économies énergétiques sur la commune.

LES PERSPECTIVES

- Les économies réalisées d'année en année pourraient être réinvesties dans l'amélioration des équipements d'éclairage public, avec l'aide financière et technique du SIEC.
- L'outil **elum**[®], qui apporte une connaissance fine de l'état des luminaires et matériels, et permet de hiérarchiser les secteurs d'intervention, sera particulièrement utile pour les changements de lampes à venir.
- La rationalisation de l'installation des futurs points lumineux de la commune se poursuivra au fur et à mesure des constructions nouvelles et des rénovations d'équipements municipaux, ceci de manière à garder la densité et le niveau d'éclairage actuel de l'éclairage public.

elum[®]

Le service **elum**[®] du SIEC du Jura permet de mettre en œuvre des moyens mutualisés, afin de maintenir les performances des installations d'éclairage public.

Empreinte nocturne[®]

C'est une méthode - propre au SIEC du Jura - d'analyse et de diagnostic des effets directs et indirects dus aux lumières artificielles, à l'échelle d'un territoire. Elle prend en compte, annuellement, une multitude de données relatives au patrimoine d'éclairage public. Mise en œuvre depuis 2010, elle est calculée autour de trois thèmes : énergie, qualité de vie, environnement. Traduite en une note sur 20, son objectif est de faire prendre conscience aux élus des impacts des éclairages sur l'environnement nocturne.

empreinte nocturne
de
NANCHEZ
12,74/20
en 2021

LES PARTENAIRES

Le SIEC - Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication - du Jura est un établissement public créé en 1949 par un ensemble de communes et de syndicats intercommunaux. Il apporte un ensemble de services aux collectivités adhérentes dans divers domaines : distribution électrique et gazière, énergies, éclairage public, travaux de bâtiments et de voiries publics, eau et informatique.



www.sidec-jura.com

Le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura a été créé en 1986 et comprend, en 2011, 106 communes et 13 communautés de communes, dans le Doubs, le Jura et l'Ain. Il fonctionne en syndicat mixte, administré par un Comité syndical et un Bureau. Il a pour vocation de fédérer les acteurs de la montagne jurassienne autour d'un projet durable et cohérent pour le territoire (la Charte). L'équipe du Parc intervient, ainsi, dans des domaines variés : eaux et rivières, agriculture et économie de proximité, biodiversité et paysages, énergie et changement climatique, forêt, architecture, culture, tourisme ou encore urbanisme.



www.parc-haut-jura.fr

Fiche réalisée dans
le cadre de l'ORECA
[décembre 2021]

WWW.ORECA-BFC.FR

ORECA EST PILOTÉ PAR

COORDONNÉ PAR ALTERRE EN PARTENARIAT
AVEC ATMO BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ORECA S'APPUIE SUR
LA PLATEFORME OPTTEER

AVEC LE PARTENARIAT
SCIENTIFIQUE DE